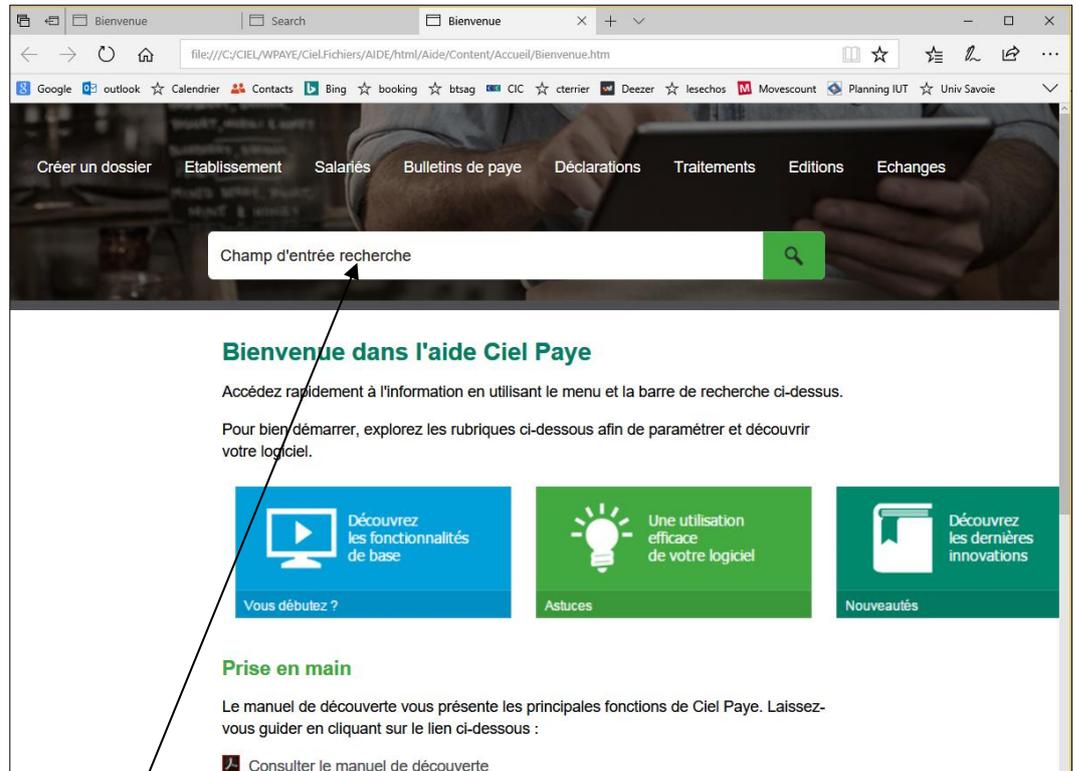
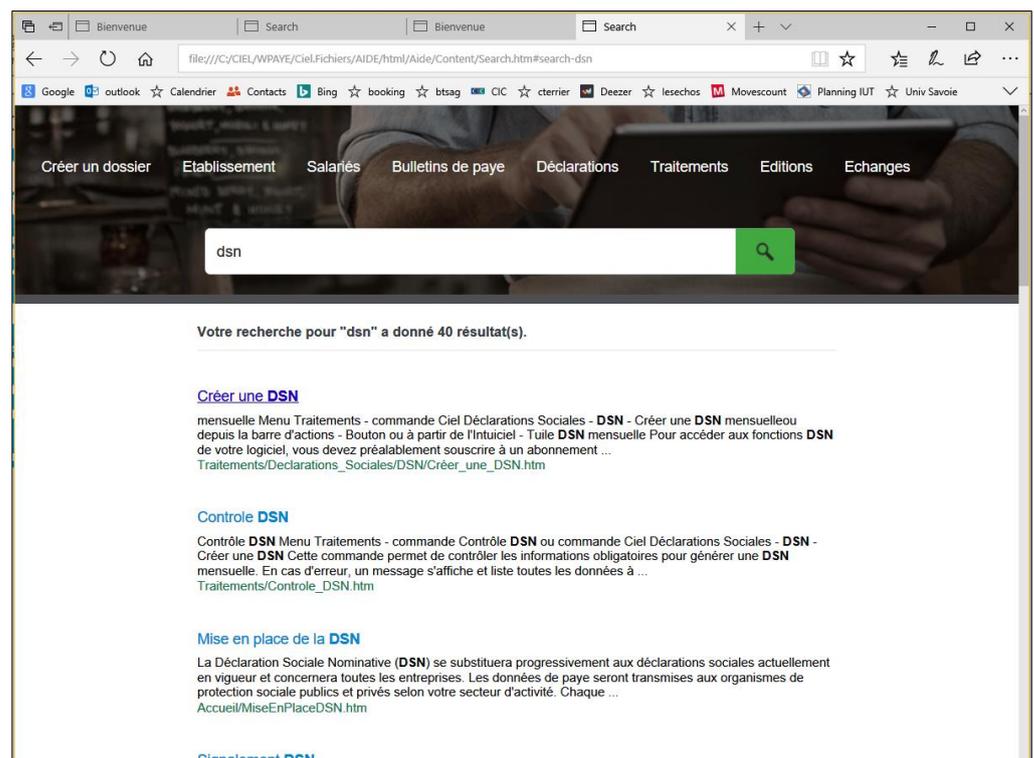


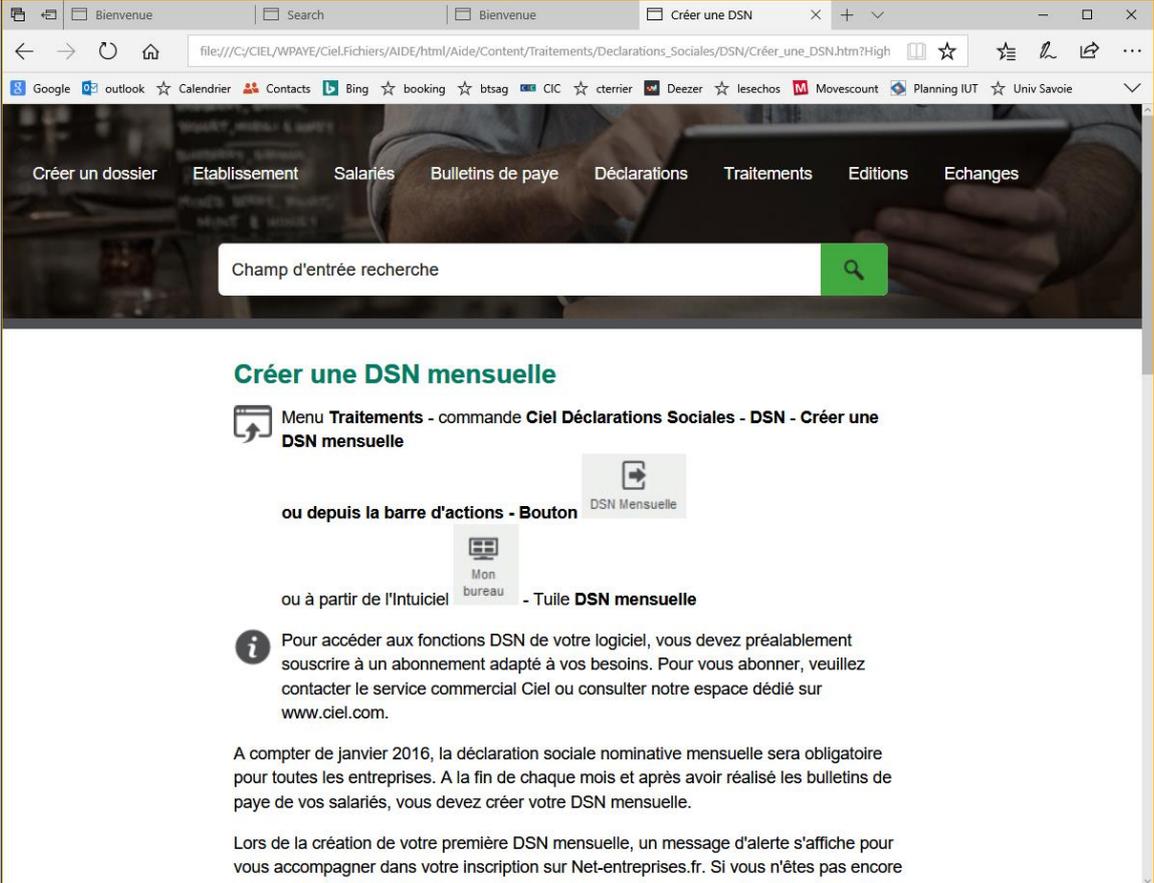
- Activer l'écran d'accueil de Ciel.
 - Cliquer le bouton : **Aide Paye**.
- Ou :
- Cliquer le menu : **Aide** ou **[F1]**.
- ⇒ L'aide en ligne est activée :



- Saisir le mot clé de recherche.
 - Valider par **[Entrée]**.
- ⇒ Le navigateur affiche une liste de réponses :



- Cliquer la réponse à ouvrir.



Créer un dossier Etablissement Salariés Bulletins de paye Déclarations Traitements Editions Echanges

Champ d'entrée recherche

Créer une DSN mensuelle

 Menu **Traitements** - commande **Ciel Déclarations Sociales - DSN - Créer une DSN mensuelle**

 ou depuis la barre d'actions - **Bouton DSN Mensuelle**

 ou à partir de l'Intuiciel **Mon bureau** - Tuile **DSN mensuelle**

 Pour accéder aux fonctions DSN de votre logiciel, vous devez préalablement souscrire à un abonnement adapté à vos besoins. Pour vous abonner, veuillez contacter le service commercial Ciel ou consulter notre espace dédié sur www.ciel.com.

A compter de janvier 2016, la déclaration sociale nominative mensuelle sera obligatoire pour toutes les entreprises. A la fin de chaque mois et après avoir réalisé les bulletins de paye de vos salariés, vous devez créer votre DSN mensuelle.

Lors de la création de votre première DSN mensuelle, un message d'alerte s'affiche pour vous accompagner dans votre inscription sur Net-entreprises.fr. Si vous n'êtes pas encore

- Pour quitter l'aide, fermer la fenêtre du navigateur.